

21 MARS 2024

ARRIVEE
5

Conseil d'Administration du 13 Mars 2024 - Annexe N°4

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Préambule

Le présent rapport a été établi conformément aux articles L.2312-1 et R5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales

Ce rapport comprendra les orientations budgétaires, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée.

Celui-ci préalablement adressé aux membres du conseil d'administration, donne lieu à un débat au sein du Conseil d'administration, suivi d'une délibération spécifique.

Il est rappelé que le CCAS, établissement public administratif communal, dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public. LA commune de Faverges Seythenex verse ainsi une subvention de fonctionnement au CCAS dont l'existence administrative et financière est bien distincte de la commune.

L'année 2024 marquera le passage de la nomenclature M14 à M57 pour le budget du CCAS.

Eléments de contexte

1/ Le Contexte national :

En 2023, le contexte national a été marqué par la poursuite de l'inflation entraînant de fait une augmentation importante des dépenses de fonctionnement pour les collectivités locales. Ainsi, les charges à caractère général ont été touchées par la hausse des prix (énergie, entretien, fournitures, carburant)

Les plus défavorisés ont de plus en plus de difficultés à faire face aux hausses continues des prix, et les écarts de richesse s'accroissent.

Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances pour 2024 a été élaboré de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise à travers différentes mesures à hauteur de 16 milliards :

- La suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie
- La réduction des aides aux entreprises
- La réduction des aides à la politique de l'emploi
- La réforme de l'assurance chômage
- La réforme du RSA

Parallèlement, le gouvernement programme 7 milliards d'euros supplémentaires en faveur de la transition écologique, dont 1.8 milliard d'euros pour l'énergie, 1.6 milliard pour les transports et la mobilité, et 1.6 milliard d'euros pour la rénovation des logements.

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le gouvernement prévoit d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales.

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours.

2/ Contexte local

→ Eléments économiques

Dans le second fascicule de son rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements, publié en octobre dernier, la Cour des Comptes alerte sur la dégradation attendue des comptes des collectivités territoriales en 2023, par rapport à 2022.

Plusieurs raisons sont mises en avant :

- Des recettes fiscales, en particulier de TVA et de droits de mutation plus faibles qu'espérées
- Un coût de l'énergie encore élevé
- Des dépenses incompressibles, comme l'achat de biens et la récupération des agents

→ Eléments de démographie

Au 1^{er} janvier 2024, la commune compte 7 802 habitants.

En 2023, le service Etat Civil a enregistré 52 naissances (69 en 2022) et 84 décès (98 en 2022).

Toujours selon le service Etat Civil au 1^{er} janvier 2024, 875 personnes sont âgées de plus de 70 ans et 587 personnes sont âgées de plus de 80 ans.

Par ailleurs, l'Analyse des Besoins Sociaux conduite en 2023 au niveau de l'intercommunalité conforte les données issues de l'ABS communal de 2021.

- Les personnes seules représentent 37% des ménages
- La part des familles monoparentales représente 24% des familles avec enfants, dont 20 % sont âgés entre 11 et 17 ans.
- 31% des femmes salariées travaillent à temps partiel
- 55% des actifs sont ouvriers ou employés
- Le niveau de vie médian s'élève à 1888€ (moyenne CCSLA = 1 998 €, Haute Savoie = 2 253 €), et baisse à 1 596 € pour les familles monoparentales.
- 10% des personnes les plus pauvres ont 75 ans et plus avec un niveau de vie médian à hauteur de 1 210€
- Après 80 ans, plus d'une personne sur deux vit seule à son domicile.

→ Les interventions du CCAS

Depuis le transfert d'une partie des missions au Centre Intercommunal d'Action Sociale des Sources du Lac d'Annecy, l'action du CCAS de Faverges-Seythenex porte sur :

- L'intervention au titre des secours d'urgence : chèques de service, bons d'essence, tickets transport, aides financières ponctuelles....
- La gestion des logements temporaires de l'Escale,

- La gestion du logement d'urgence,
- La gestion des garages rue Blanc du Pelloux,
- La gestion des jardins familiaux,
- Les frais engagés pour couvrir les dépenses liées au repas ou colis des aînés et de la semaine bleue,
- Accueil et accompagnement des demandeurs de logement social,
- Toutes les actions souhaitées par la municipalité à destination des publics fragilisés et qui ne relèveraient pas de l'intérêt communautaire,

Le CCAS continue également à prendre en charge les réductions de tarifs en fonction du quotient familial pour les familles dont les enfants fréquentant l'accueil périscolaire et la restauration scolaire.

Tranche 1 : QF < 620 € : 108 enfants

Tranche 2 : QF entre 621 et 800 € : 61 enfants

Tranche 3 : QF > 800 € : 388 enfants

Pour information, la tranche 3 regroupe les QF > à 800 € ainsi que les familles qui n'ont pas fourni leurs revenus

Enfin, il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2024, les missions du CCAS sont assurées par un personnel à temps complet, dont le salaire impacte pour l'heure le budget principal de la commune.

→ Perspectives du budget prévisionnel 2024

a/ Les tendances du compte administratif 2023

Sans anticiper sur le vote formalisé du Compte Administratif 2023 qui interviendra en juin prochain au plus tard, la tendance qui se dégage fait apparaître un excédent estimatif de 22 910,65 €, en baisse par rapport à celui de 2022 mais qu'il faut estimer au regard de la subvention du CCAS calculée et versée au plus juste lors du budget primitif.

Dans un contexte où les recettes des communes sont en constante diminution, il est indispensable pour le CCAS de poursuivre ses efforts de gestion par l'optimisation des dépenses et sa réorganisation et de ne pas alourdir le budget communal par une subvention d'équilibre trop importante et favorisant la constitution de réserves trop importantes.

b/ La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

		BP 2023	BP 2024
O11	Charges à caractère Général	73 982,00	84 950,00
O12	Charges de personnel	500,00	-
65	Autres Charges de GeStion	27 500,00	19 000,00
66	Charges financières	250,00	70,00
	Dépenses Réelles	102 232,00	104 020,00
O23	Virement à la section d invest	2 705,00	5 880,00
O42	Dotation aux amortissement	666,00	
	Dépenses Totales	105 603,00	109 900,00

La prévision d'évolution des charges à caractère général (Chap.011) s'établit à hauteur de 15 % au regard des animations traditionnelles offertes par le CCAS, à savoir :

- Repas des aînés
- Semaine bleue
- Paniers garnis pour les aînés de + 80 ans en cadeau de fin d'année

En outre, le CCAS souhaite développer des actions diverses et à caractère intergénérationnelles au cours de l'année 2024.

Par ailleurs, 40 % des frais imputés au chapitre 011 relèvent de la prise en charge des réductions liées au quotient familial des familles fréquentant le restaurant scolaire et les activités périscolaires.

Compte tenu de l'objet du CCAS, de la situation économique et du pouvoir d'achat en baisse pour beaucoup de foyers, la réduction des dépenses au titre des aides financières et secours d'urgence ne peut être envisageable. De plus, une réflexion est en cours pour la prise en charge d'une part des frais de permis de conduire en contrepartie d'actions à destination des aînés ou personnes en difficulté.

Les recettes de fonctionnement

		BP 2023	BP 2024
OO2	Excédent antérieur reporté	41 601,45	22 910,65
74	Subvention	42 000,00	61 190,00
75	Autres produits de Gestion courante	22 001,55	21 799,35
77	Produits exceptionnels		4 000,00
	TOTAL RECETTES	105 603,00	109 900,00

Outre la subvention communale, le CCAS perçoit annuellement les loyers des 8 logements temporaires de l'Escale qui sont gérés via un contrat de sous-location avec l'association Soliha.

Les 11 garages situés avenue Blanc du Pelloux, constituent eux aussi une partie des recettes.

c/La section d'investissement

Celle-ci devrait s'établir à hauteur de 8545 € tant en recettes qu'en dépenses.

Pour 2024, il apparaît nécessaire et impératif de mettre en œuvre les travaux de sécurisation de la VMC de l'Escale pour un montant estimé à 2428 € TTC.

Concernant le logement d'urgence, et en vue de sa remise en service officielle, la literie, une partie de l'électro-ménager et la réfection des sanitaires sont envisagés.

d/ Pour rappel, le profil de la dette du budget CCAS au 01/01/2024 s'établit comme suit

Date de réalisation	Objet de la dette	Prêteur	Capital d'origine	Date dernière échéance	Intérêts	Capital
1994	Aménagement 8 logements	CDC	67 548,09	Mai 2024	69,01	3 366,08

Conclusion

Le CCAS fait l'objet d'une gestion rigoureuse en lien avec le service financier de la commune ce qui devrait lui permettre de développer ses actions en 2024 tout en voyant augmenter de manière quasi certaine les aides financières.

Les données financières inscrites dans ce document sont des tendances, la construction du budget 2024 dans son détail étant en cours.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

21 MARS 2024

ARRIVEE
5

